



Plan eau

Résumé des propositions CLCV pour relever plusieurs défis : réduire le gaspillage de l'eau, adapter les consommations et les usages à la disponibilité de la ressource, atténuer les effets du dérèglement climatique.

Si l'accélération de l'impact du changement climatique rend les enjeux évidents, les problématiques liées à l'eau sont largement connues depuis des années. Il n'est plus possible de laisser du temps au temps.

* **Droit à l'eau** : par la généralisation d'une tarification vertueuse qui garantit un égal accès à l'eau pour tous, sans discrimination, dans des conditions économiques acceptables et favorisant les consommations économes.

* **Préservation de la qualité de la ressource** : mettre fin à l'iniquité « *pollué payeur* ». Que la pollution de l'eau soit accidentelle, chronique, ponctuelle ou diffuse, c'est au pollueur de supporter financièrement les dégradations qu'il provoque, le coût de leur réparation et des mesures à prendre pour qu'elles cessent.

* **Le principe « l'eau paye l'eau »**. La facture d'eau ne doit pas financer des missions autres que la production et la distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, tout en sachant que les retards pris en matière de qualité des réseaux et d'assainissement ne pourront pas être rattrapés sans autres financements publics.

* **Les usages de l'eau soutenable**. Il s'agit de supprimer chaque fois que cela est possible :

- l'artificialisation des sols, les ruissellements et l'érosion des sols ;
- les surconsommations d'eau par une adaptation des activités aux ressources disponibles, l'utilisation raisonnée des eaux usées traitées et des eaux pluviales ;
- les déchets plastiques y compris d'origine agricole et déchets de méthanisation et les rejets d'eaux usées non traitées au milieu naturel ;
- les intrants les plus dangereux en soutenant les reconversions d'activités et de pratiques, les mesures agro-environnementales, l'agriculture biologique ;
- les inégalités entre les zones rurales et urbaines en matière d'adduction d'eau et d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées, et celles provenant d'activités, ainsi que les conflits d'usage.

* **Revoir les normes de construction**. En ce qui concerne les ménages, les normes de construction et de rénovation de l'habitat individuel et collectif devraient intégrer les aménagements permettant les économies d'eau, l'utilisation des eaux grises pour les sanitaires par exemple, l'utilisation des eaux pluviales, les aménagements extérieurs pour éviter l'imperméabilisation des sols. Le 12ème programme des Agences de l'eau en préparation devrait prévoir le financement de ces travaux de rénovation et l'installation de compteurs pour les immeubles qui en sont dépourvus. La réglementation obsolète de l'assainissement non collectif doit être mise en cohérence avec les enjeux de la transition écologique.

* **La fiscalité de l'eau**

Pour financer la préservation de la biodiversité, il est nécessaire de créer une redevance appliquée aux producteurs, importateurs, distributeurs, de l'ensemble des substances qui portent atteinte directement et

indirectement à la biodiversité et à la qualité de la ressource en eau. Par ailleurs la TVA doit être ramenée à 5 % (au lieu de 10 actuellement) pour l'assainissement collectif.

* **Le partage de l'eau.** Il faut faire la différence entre :

- les petites retenues d'eau à usage de proximité qui se justifient pour développer une agriculture paysanne diversifiée, adaptées au dérèglement climatique, et qui pourraient aussi être utilisables par d'autres catégories d'utilisateurs. Pour les développer, il faudrait aussi rechercher une complémentarité avec les investissements liés à la prévention des crues;
- et les grandes retenues, dont nous ne souhaitons pas le développement, servant des productions intensives destinées à l'exportation ou à la méthanisation, ainsi que des cultures inadaptées aux territoires concernés.

* **La concertation locale.** Les Commissions Locales de l'Eau, en lien avec les Commissions consultatives des services publics locaux doivent trouver les moyens pour associer tous les acteurs au plus près des lieux de vie et d'activités, dans le but d'établir entre tous, hors des positions dogmatiques, les priorités en fonction des ressources disponibles et de l'intérêt général.